



PHOTO CLUB DE L'ESTUAIRE

« Des photos sans prise de tête »



Le photo-club de l'estuaire (**PCLE**) créé en janvier 2015 est constitué de 57 photographes amateurs et professionnels, tous bénévoles, regroupés dans le but d'assouvir leur passion de la photographie sans tirer aucun bénéfice pécuniaire ou autre de cette activité. De ce fait le Photo Club de L'Estuaire ne répond à aucune commande privée ou publique qui pourrait s'entendre comme un travail.

Siège social :

4 route des Vignes 33390 St Androny

La commune met à la disposition du club plusieurs salles : la salle des Quatre Vents, la salle des Fêtes, un studio photo et l'ancienne salle du conseil municipal pour nos réunions de CA.

Bureau :

Présidente : Corinne Couette

Vice-président : Lionel Grin

Trésorier : Didier Riveau

Trésorier adjoint : Christian Michel

Secrétaire : Dominique Hourdebaigt

Coordonnées :

Mail : courrier@pcle33.fr ,

Site du club : www.pcle33.fr , Facebook.com (page PCLE)

Assurance :

BPCE IARD : contrat multirisque associations n° 133483850Y001

Financement :

Cotisations des adhérents (20€), subvention de la commune de St Androny (400€)

Le budget est de 2000€

Fonctionnement :

PCLE est un groupe d'entre-aide où chacun met son savoir photographique à la disposition des autres photographes. Chaque année, le club montre les progrès accomplis par ses membres grâce à la création d'une exposition de photos sur un thème et chaque adhérent qui le souhaite participe.

PCLE se réunit tous les lundis et propose des activités photographiques variées à tous ses membres selon un calendrier annuel défini en début d'année : ateliers techniques pour la maîtrise du boîtier, sorties et prises de vues extérieures, analyse de ces photos, studio photographique, rallye photo.....

Thèmes:

2016: « Un an dans le vignoble »

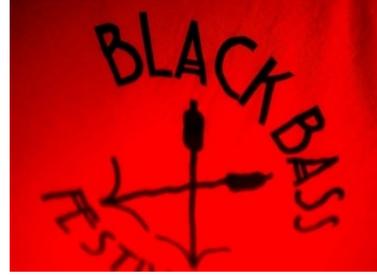


2017: « Routes et chemins »



2018: « Reflets »

« Rouge et noir »



2019: « La Fête »



2020: « Mouvement »



Conditions d'exposition :

PCLE propose ces expositions à des manifestations publiques ou privées, des institutions, des organismes publics ou privés, des localités qui souhaitent mettre en valeur ce travail. Ils sont appelés organisateurs.

Certains organisateurs sollicitent PCLE pour exposer des photographies.

Les expositions sont destinées à montrer le résultat du travail associatif du club en Haute Gironde où notre club a ses racines. Les photos sont souvent des visions de ce pays, de ses habitants ou des manifestations en tout genre qui s'y déroulent.

PCLE examine alors la demande en veillant à respecter certaines conditions : ni le club ni les adhérents n'effectueront de photos pour répondre à une demande qui pourrait s'apparenter à un travail, ou à une commande demandée par la personne ou l'association nous ayant contacté. Chaque adhérent qui participe à une manifestation le fait de son plein gré, dans un but uniquement ludique et en aucun cas, il ne s'engage à être présent ni à rendre un **"travail"**. Sa présence n'est due qu'à une envie de réaliser quelques photos pour son plaisir personnel. L'adhérent qui participe à une manifestation à laquelle nous sommes invités, est responsable de la diffusion de ses photos. Il ne s'engagera pas au nom du photo-club pour une quelconque utilisation commerciale.

PCLE répond en fonction des disponibilités des expositions et de ces membres.



Le club fournit les tirages et les cadres adéquats. Les organisateurs fournissent les supports et les moyens d'accrochages (cimaises) et s'engagent à valoriser l'exposition par une belle présentation (lumière, support, lieu ...). Les adhérents du club peuvent être sollicités pour installer l'exposition.

Les tirages et les cadres sont mis à disposition par le club pour un temps donné, décidé en commun avec l'organisateur, ils restent la propriété du club.

Les cadres types «caisses américaines » sont fabriqués par le club aux tailles 40X40, 30X40 et 30X45. Le nombre de photos par thèmes est d'environ 55 tirages, demande des espaces assez grands, mais le club peut s'adapter à de plus petits superficies.





Sur tous les supports de communications doit être inscrit le nom du club ainsi que le copyright de l'auteur de la photo servant de support.

Le club peut participer à diverses manifestations prévues par l'organisateur par la présence de certains de ces membres dans la mesure de leurs disponibilités.



La sécurité de l'exposition est à la charge de l'organisateur ainsi que l'assurance contre le vol des œuvres exposées si nécessaire.

